

Net Imposable

Calcul du Net Imposable

Rappel : Le « Net imposable » d'un bulletin est la somme assujettie à l'impôt sur le revenu. Il diffère du « Net à Payer » parce que toutes les sommes du bulletin ne sont pas déductibles de cet impôt.

Détail des Sommes non déductibles :

- Part patronale de la Prévoyance et de la mutuelle, (frais de santé)
- Fraction non déductible de la Prévoyance complémentaire et Retraite complémentaire
- CSG non déductible et CRDS
- CSG sur certaines indemnités de Rupture non soumises à cotisation

Ces montants sont à déduire du « Net à Payer » pour obtenir le « Net Imposable »

Paramétrage du « Net Imposable » :

Le « Net Imposable » se paramètre rubrique par rubrique avec la coche :

- « Net Imposable » pour toutes les rubriques dont le montant salarial s'ajoute, (ou se retranche), du « Net Imposable », (Sommes déductibles)
- « Part patronale imposable » pour les rubriques de cotisation dont la part patronale est imposable.

Prélèvement à la Source :

- Le « Net Imposable » servira de base au calcul du Prélèvement à la source